

	
Délibération n° 21	Conseil Municipal du Lundi 14 décembre 2020
Service des Sports	Domaine de compétence : 6.4 – Autres actes réglementaires
<p>Le Lundi Quatorze Décembre deux mille vingt à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 07/12/2020</p> <p>Membres présents : 28</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 2</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 1</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 2</p> <p>Nombre de votants : 30</p> <p>Affiché le 16/12/2020</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Madame TILLIER Nathalie, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Adjoins, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Catherine SIBLISKI, Madame Justine GOSSELIN, Madame Sophie DENEUX, Madame NEMPONT Marine, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Xavier BRASSART, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Maxime GUERVILLE à Monsieur Franck TINDILLIER</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE</p> <p>Votants : 30</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur HURTREL Grégory</p>
<p>Objet : Tarifs pour le stationnement des navires sur l'aire de carénage et l'aire d'hivernage</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur Franck TINDILLER, Adjoint</p>	
Synthèse de la délibération :	Tarifs pour le stationnement des navires sur l'aire de carénage et d'hivernage

Vu l'article R 612-2 du code des ports maritimes

Vu la commission « marine » du 5 novembre 2020,

Considérant que tout type de navire -plaisance ou pêche- voulant stationner sur l'aire de carénage ou l'aire d'hivernage du port d'Étaples/mer doit s'acquitter d'une redevance journalière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les tarifs proposés dans le tableau ci-dessous.

AIRE DE CARENAGE 2021- PLAISANCIERS	
Suppl Dimanche et jours fériés	23,00 €
Mise à l'eau	51,00 €
Mise à terre	51,00 €
Mise en place sous portique	26,00 €
Stationnement du bateau gratuit pour les plaisanciers du port d'Étaples 30 jours du 1er novembre au 31 mars 15 jours du 1er avril au 31 octobre	1,85 €
Location des bers (La paire/jour)	0,46 €
AIRE D'HIVERNAGE 2021	
Stationnement du bateau gratuit pour les plaisanciers du port d'Étaples 30 jours du 1er novembre au 31 mars 15 jours du 1er avril au 31 octobre	1,00 €
AIRE DE CARENAGE 2021- PECHE PROFESSIONNELLE	
Navire de jauge inférieure ou égale à 25 tonneaux par journée ouvrable	
D'avril à octobre	19,47 €
D'octobre à mars	15,18 €
Navire de jauge supérieure à 25 tonneaux par journée ouvrable	25,89 €

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

Vu pour être affiché le 16 Décembre 2020 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.